

# Compte rendu du Conseil Municipal

## 6 juillet 2011

Le conseil municipal s'est réuni le mercredi 6 juillet à 19 heures à la mairie de Paillet sous la présidence de Jérôme GAUTHIER, maire.

Etaient présents : Colette Scott, Guillemette Majesté, Sylvie Duleau-Legas, Laurent Bureau, Emmanuel Corcket, Louis François Schaeffer, Bernard Reynaud.

Absent : Jean Louis Marais

Procurations :

Boris Hunter à Guillemette Majesté

Jacques Puech à Louis François Schaeffer

Bruno Martin à Laurent Bureau

Le secrétariat était assuré par Guillemette Majesté

### **I. Approbation du compte rendu de la réunion précédente**

- Point 5 : CDC des "coteaux de Garonne" et non "Hauts de Garonne"
- Point 2 : FDAEC : devis de la toiture de l'église : 13 500 euros et non 13 000 euros HT

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion précédente en tenant compte de ces modifications (10 voix pour).

### **II. Avis PPRI**

Ce point devait être examiné au cours de la précédente réunion du conseil municipal, mais le document de la CDC concernant le bâtiment qu'elle possède n'avait pas été reçu dans les temps.

4 relevés topographiques ont été réalisés avant d'obtenir la nouvelle proposition.

Changements par rapport au tracé initial :

La salle des sports est pour moitié en zone rouge et pour moitié en zone bleue

Tout le bâtiment de la poste est en zone bleue

L'école derrière la mairie reste en zone rouge

Après explication sur le nouveau tracé par Monsieur le Maire, celui-ci est approuvé à l'unanimité (11 voix pour).

### **III. Suppression du poste de rédacteur en chef et extension des horaires du poste d'adjoint administratif**

Le poste de rédacteur en chef est supprimé du fait du départ à la retraite de sa titulaire et les horaires de l'adjoint administratif seront augmentés de 17h30 à 28h.

La commission paritaire a donné un avis favorable à la suppression du poste et à l'extension des horaires pour l'adjoint administratif.

Approbation à l'unanimité (11 voix pour) de :

- La suppression du poste de rédacteur en chef,
- L'extension des horaires du poste d'adjoint administratif

#### **IV. Election du délégué à la Mission Locale**

Ce poste est à pourvoir, la personne précédemment nommée n'étant pas déléguée communautaire, contrairement à ce que prévoient les statuts de la mission locale. Colette Scott signale que les statuts de la mission locale pourraient être modifiés dans les 12 mois à venir. Dans l'attente, la commune doit procéder à l'élection d'un nouveau conseiller communautaire ;

Candidat : Bernard Reynaud

Vote pour l'élection de Bernard Reynaud :

1 abstention et 10 voix favorables

Bernard Reynaud est élu délégué à la Mission Locale.

#### **V. Régies municipales**

Monsieur le Maire explique que la commune verse une indemnité de responsabilité de 110 euros par an et par régie pour les secrétaires qui en sont en charge (régie scolaire, régie des photocopies, régie des déchets verts).

Il propose que :

- l'indemnité de régie des déchets verts et des photocopies soient transférées sur le poste de Céline :  
Approbation avec 9 voix pour et 2 voix contre,
- l'indemnité de régie scolaire soit maintenue au bénéfice de Corinne qui percevrait également une nouvelle indemnité de 110€ pour le portage des repas.  
Approbation à l'unanimité (11 voix pour)

#### **VI. Tarifs cantine**

La dernière mise à jour date de 2009.

Les nouveaux tarifs proposés sont les suivants :

2.20 euros contre 2.15 euros pour les familles non imposables, 2.35 euros contre 2.30 euros pour les familles imposables et 1.75 euros contre 1.70 euros à partir du 3<sup>e</sup> enfant pour les familles non imposables. .

Les tarifs des adultes sont inchangés.

Approbation à l'unanimité (11 voix pour).

#### **VII. Accueil Périscolaire**

Par suite du non renouvellement du contrat aidé de l'un des agents, le foyer rural qui gère ce service devra reprendre ce salarié avec un contrat de travail « classique ». Elle demande de ce fait à la commune d'augmenter le montant trimestriel qu'elle lui verse. Le coût supplémentaire sera de 5500 euros annuels ;

La proposition de Monsieur le Maire est de demander au foyer rural d'augmenter chacun des tarifs de l'accueil périscolaire de 20 centimes afin de partager plus équitablement la charge entre commune et bénéficiaires.

Les nouveaux tarifs seront les suivants :

- 1,50 € par enfant dont les familles ont des revenus annuels inférieurs à 10 000 €
- 1,80 € par enfant dont les familles ont des revenus annuels compris entre 10 001 € et 25 000 €
- 2 € par enfant dont les familles ont des revenus annuels compris entre 25 001 € et 40000 €
- 2,20 € par enfant dont les familles ont des revenus annuels supérieurs à 40 000 €

Approbation à l'unanimité (11 voix pour)

### **VIII. Demande de subvention pour la nouvelle classe**

Une nouvelle classe sera ouverte à la rentrée 2011 à l'école élémentaire à l'emplacement de l'actuel accueil périscolaire (école dite « déportée ») ; Plusieurs travaux et mobiliers sont à acquérir pour l'aménagement de la nouvelle classe et pour l'aménagement de la classe maternelle qui accueillera à la rentrée l'accueil périscolaire;

Il est possible de demander une subvention au CG33 pour l'aménagement de la nouvelle classe, qui prendrait en charge de dépenses de mobilier dans une limite de 2300 euros et 50% des travaux dans une limite de 22 000 euros. Il est cependant à noter que la décision du conseil général n'interviendra qu'après la prochaine réunion de la commission de conseil général du 21 octobre. Les travaux ne devant pas commencer avant cette date pour l'obtention de la subvention, Monsieur le Maire va demander une dérogation pour que les travaux soient terminés pour la rentrée scolaire.

En ce qui concerne le mobilier, trois listes de mobilier sont proposées, pour un coût maximal de 4232.55euros TTC.

En ce qui concerne les travaux, la somme totale serait de 16500 euros.

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à faire une demande de subvention pour la liste correspondant au montant maximal pour le mobilier et les travaux (11 voix pour)

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas de possibilité de proposer un dossier de demande de subvention pour l'informatisation de la classe dans l'immédiat.

### **IX. Rapport de la Lyonnaise des Eaux pour 2010**

Le rapport concerné ne porte que sur les 6 premiers mois 2010, la SAUR depuis le 1<sup>er</sup> juin 2010 étant prestataire de services pour l'exploitation du réseau d'eau.

Le rapport indique un taux de rendement à la fin juin 2010 de 50.5 %, la SAUR signalant un taux de rendement au mois de juin 2011 de 65%.

Approbation du rapport de la Lyonnaise par 7 voix pour et 3 abstentions.

### **X. Recouvrement factures Lyonnaise**

Ce point est reporté à la prochaine séance.

### **XI. Reprise concessions au cimetière**

Une procédure de reprise de 19 concessions avait été commencée dans les années 90 mais n'avait pas été complètement terminée. Il est proposé au conseil municipal de délibérer en faveur de la reprise des 19 concessions par la commune.

Approbation à l'unanimité (11 voix pour).

### **XII. Délibération syndicat eau et assainissement**

La proposition est de constituer un syndicat entre les communes du bord de Garonne, de taille inférieure à celui du syndicat proposé dans le schéma du préfet.

Approbation à l'unanimité de ce nouveau syndicat, celle-ci devant indiquer la volonté très forte de Paillet de rejoindre le nouveau syndicat.

### **XIII. Point sur extension CDC**

Le Conseil communautaire se réunit fin juillet pour élaborer la proposition à présenter au Préfet.

Il n'y a pour l'instant pas de consensus entre les différentes communes et pas encore de proposition concrète.

Une prochaine réunion avec les délégués communautaires et les élus qui le souhaitent est prévue le 19 juillet.

#### **XIV. Convention avec le CRD**

Monsieur demande l'autorisation de pouvoir signer la convention avec le conseil général afin de pouvoir effectuer des travaux sur la voirie départementale située en agglomération.

Approbation à l'unanimité.

#### **XV Questions diverses**

Commission électorale : Monsieur le Maire signale qu'un des deux postes de citoyens siégeant à la commission électorale est à renouveler et demande aux membres du conseil municipal de lui faire des propositions.